ID: 035-213500994-20240325-CA 2023 BUD ASS-BF



République Française

Commune de DOMLOUP

Département d'Ille et Vilaine Canton de Châteaugiron

Extrait du registre des délibérations

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25 MARS 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 23 Nombre de votants : 24

Le lundi 25 mars deux mille vingt- quatre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 12 mars 2024, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP, sous la présidence de Monsieur Jacky LECHÂBLE, Maire.

<u>Présents</u>: M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX; Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS

Absents(tes) excusée(s): Kevin DOFAL, Marie-Anne EON (pouvoir à Isabelle LHOMME), Léna MONNIER

Secrétaire de séance : Madame Isabelle LHOMME est élue secrétaire de séance.

2024-25/03-08 Finances/Approbation du Compte administratif 2023/ Budget « Assainissement »

SECTION INVESTISSEMENT

| 4 113.49 € | |
|-------------|---------------------------------------|
| 36 785.59 € | |
| 32 672.10 € | |
| 62 171.85 € | |
| 94 843.95 € | |
| | 36 785.59 € 32 672.10 € 62 171.85 € |

SECTION FONCTIONNEMENT

| Dépenses de l'exercice | 63 302.59 € | |
|--|--------------|--|
| Recettes de l'exercice | 81 455.69 € | |
| Résultat de fonctionnement de l'exercice | 18 153.10 € | |
| Excédent reporté | 275 935.09 € | |
| Résultat de fonctionnement de clôture | 294 088.19 € | |

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le 17/04/2024

ID: 035-213500994-20240325-CA 2023 BUD ASS-BF

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le compte administratif 2023.

Avant de procéder au vote, la Présidente de l'assemblée préalablement élue par le Conseil municipal, Madame Sylviane GUILLOT, constate que Monsieur Jacky LECHÂBLE, en sa qualité de Maire lors de l'exécution du budget 2023 a quitté la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (Monsieur le Maire ne prend pas part au vote), le Conseil Municipal

Approuve le Compte administratif 2023 du Budget annexe « Assainissement » tel que présenté cidessus.

Fait lesdits jour mois et an Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Jacky LECHÂBLE

